

NOUVELLE NUMEROTATION

La mise en place de la nouvelle numérotation informatique est décrite dans le manuel DOCUMENTATION ET DEFINITION DES PRODUITS SEMS, qui doit être disponible en agence.

CONVERGENCE DES SYSTEMES D'ETIQUETAGE DES CARTES

ANCIEN MODELE

Radical		VU	II
1	150 205	31	06
IF	IE	N° série	
03	04		

NOUVEAU MODELE

Radical		VU
1	150 205	31
RS	IT	N° série
304	06	

IF
IE
II

RS = Repère de structure
 IT = Indice technique

 SPS 5	Numerotation des cartes		
	N° Document	Date	Page
	71 F7 31MS	547	A.10.1